

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3282

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	500 000 001
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
Hausse des salaires des personnels des crèches (<i>ligne nouvelle</i>)	500 000 001	0
TOTAUX	500 000 001	500 000 001
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe LFI-NFP souhaite porter le sujet des trop faibles rémunérations des travailleuses de la petite enfance, notamment en accueil collectif, et propose leur revalorisation salariale.

L'insuffisance des rémunérations des personnels des crèches, premier mode d'accueil de la petite enfance, est couplée à la difficulté des conditions de travail qui vont en se dégradant. Cela conduit à un manque de personnel dans les établissements, de nombreux postes demeurant vacants. Ces salaires trop faibles sont directement en cause dans le fait que 4 enfants sur 10 de moins de 3 ans ne trouvent pas de mode d'accueil !

La stratégie des acteurs privés de la petite enfance, qui compriment à l'excès tous les coûts (incluant donc les rémunérations), renforce ce phénomène, comme l'a illustré le journaliste Victor Castanet dans son ouvrage "Les Ogres". Cela a aussi pour effet gravissime de mener à des actes de maltraitance sur les enfants.

Le service public de la petite enfance est resté une vaine promesse du Gouvernement. Il n'est pas financé et n'a aucune réalité concrète.

L'annonce d'une revalorisation salariale du secteur, en avril 2024, par le Gouvernement, ne pourra pas être concrétisé dès lors que l'austérité est imposée aux collectivités territoriales. Les employeurs territoriaux doivent en effet financer l'augmentation de 100 euros des rémunérations des agents des crèches publiques. Cette augmentation est par ailleurs insuffisante compte tenu du niveau de départ extrêmement faible des salaires avec, par exemple, 1801 euros brut pour un agent technique de la petite enfance à Paris.

À cette fin, le présent amendement augmente de 500 000 001 euros d'AE et CP un nouveau programme nommé « Hausse des salaires pour les personnels des crèches » via une diminution de 500 000 001 euros d'AE et CP de l'action 01 intitulée « Développement des compétences par l'alternance » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel. Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.